



La CGT élue, salariés défendus !

→ Pour l'augmentation
des salaires avec
un minimum de 1700 €

→ Pour la défense
des droits des salarié(e)s

→ Pour une formation pro
de haut niveau

→ Pour la défense
des emplois

→ Contre le harcèlement
des salarié(e)s

→ Pour l'égalité
femmes-hommes

→ Pour une protection
sociale qui couvre
les besoins réels

→ Pour la retraite à 60 ans
à taux plein

Les salarié(e)s Dalloz vont être appelé(e)s à voter les 14 et 15 avril prochains pour désigner leurs représentant(e)s au comité d'entreprise (CE) et leurs délégué(e)s du personnel (DP). C'est un droit fondamental, reconnu par l'article 8 du Préambule de la Constitution de 1946 : « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.* »

C'est un droit qu'il faut d'autant plus exercer que la situation générale de Dalloz et le sort à venir de ses salarié(e)s restent aujourd'hui incertains et suscitent bon nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes.

Grâce à l'action positive de la CGT, un protocole électoral particulièrement favorable aux salarié(e)s de Dalloz a pu être signé avec notre direction générale. Celui-ci prévoit en effet, malgré la baisse des effectifs de notre entreprise, l'attribution de 6 sièges de titulaires au CE (dotation identique à la précédente mandature) et de 7 sièges de DP titulaires.

Le mode de scrutin électronique, qui a été retenu à cette occasion, devrait permettre à chacun(e) plus de souplesse dans l'expression de son vote.

Les deux dernières années ont été surtout marquées par la création, au sein du groupe, d'une nouvelle entité, « ELS Gestion », à laquelle ont été

d'abord transféré(e)s les salarié(e)s du service ADV (administration des ventes), le 1^{er} janvier 2014, puis celles et ceux de l'informatique générale, de l'informatique éditoriale, de la comptabilité et de la fabrication, depuis le 1^{er} janvier 2015. Il est à noter que plusieurs représentant(e)s du personnel figurent parmi ces salarié(e)s « transféré(e)s », ce qui a sans doute contribué à déstabiliser le CE sortant.

En perdant ainsi des personnes, des talents et des savoir-faire, Dalloz a perdu également une grande part de son autonomie.

Par ailleurs, les conditions de travail restent globalement préoccupantes, sans que les efforts fournis aient été récompensés (c'est pourquoi la CGT avait refusé de signer les propositions dérisoires et quasi humiliantes d'augmentations collectives lors de ces deux dernières NAO).

Étant donnée la situation dans laquelle se trouve notre entreprise, il est par conséquent crucial d'élire des représentant(e)s du personnel capables d'assurer véritablement la défense des intérêts des salarié(e)s de Dalloz. Les candidat(e)s SGLCE-Info'Com-CGT s'engagent à communiquer encore plus régulièrement avec les salarié(e)s, à les alerter dès que leurs intérêts sont menacés, à être vigilant(e)s sur leurs conditions de travail, à les soutenir dans leurs revendications, à élaborer des propositions constructives.

Les 14 et 15 avril, votez pour vous,
voterez CGT !

